



Fusion de deux amicales de sapeurs pompiers

Par perontower

Bonjour,
deux amicales de sapeurs-pompiers dont je suis la présidente d'une , vont fusionner. je voudrais savoir quelle fusion est la plus simple au niveau administration ; création, absorption? Sachant que nous disposons au sein de l'amical de matériel divers pouvons-nous faire des dons de ce matériel à d'autre association du village ? d'autre part au niveau trésorerie peut-on mettre en commun nos fonds même si nous dissolvons en premier lieu l'amicale?
Et pour finir y a-t-il un temps à respecter pour fusionner?
Merci par avance de vos réponses